

## Eclairage Public - Programme de travaux 1996

**M. LE MAIRE, Rapporteur** : Chaque année, le Conseil Municipal vote au budget primitif, en investissement, un crédit qui est affecté aux travaux de rénovation et d'extension des installations d'éclairage public. Pour l'exercice 1996, le crédit inscrit au chapitre 90.628.2315.89040 Service 30900 est de 1 800 000 F, que la Commission Voirie- Circulation propose de répartir comme suit :

- Remplacements suite à accidents de circulation et vandalisme	300 000 F
- Grosses réparations	300 000 F
- Travaux en liaison avec EDF	100 000 F
- Travaux de rénovation	700 000 F
- Travaux d'extension	400 000 F

Les travaux de rénovation concerneront les voies suivantes :

- ZUP Planoise
- Rue de Vesoul
- Rocade Battant
- Route d'Avanne à Velotte
- Quartier de Montrapon (Grange du Collège...)
- Quartier de Palente (Rue du Muguet...)
- Quartier Saint-Claude (Rue Jean Wyrsh...)
- Somme à valoir travaux de voirie (Montjoux ou Basilique...)

Les travaux d'extension ou d'amélioration concerneront les rues et secteurs suivants :

- Quai de Stasbourg
- Avenue Clemenceau
- Parking Avenue de la Paix
- Chemin des Essarts
- Eglise St-Martin des Chaprais
- Chemin du Fort Benoit
- Rue des Frères Chaffanjon
- Rue des Clairs-Soleils
- Copropriété 30 Avenue de la Vaîte
- Passage 14 Grande-Rue
- Somme à valoir pour travaux de voirie (Papillon ou Vosselle ou Chemin de Bonnay...)

Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver le présent programme de travaux,
- autoriser M. le Maire à signer les marchés après consultation ainsi que les ordres de service ou avenants permettant l'exécution complète des travaux, y compris les travaux supplémentaires et ceci dans la limite des crédits inscrits au Budget 1996.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.

*Visa préfectoral du 30 avril 1996.*